

Prêts pour vous offrir le meilleur de la Banque en 2021

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

CORIS BANK INTERNATIONAL

La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

SPORTS :
Reprises des activités sportives sous conditions P.2



Mme Lidi Bessi-Kama, ministre des Sports et des loisirs.

Bonne & Heureuse Année 2021

LE MEDIUM

www.lemedium.info

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0432 du 19 au 25 Janvier 2021- Prix : 250 F CFA

COVID 19 :
Montée en flèche des contaminations P.3



FINTECH/ TRANSFERTS MONÉTAIRES :
2 231 milliards F CFA transférés en 5 ans au Togo par Flooz et Tmoney P.5



ECONOMIE/CONSOMMATION :
Hausse de 1,2% des prix en décembre 2020 P.6



"Piment rouge frais" (+41,5%), 3ème plus forte hausse.

Togocel
Togotelecom

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour
Matin: Partiellement couvert 25°C
Après-midi: Partiellement couvert 32°C

EDITO

Pas de Gloire sans Sacrifices

L'Homme naît, vit et grandit dans une Société. Celle-ci l'ayant vu naître, la forme, la façon, l'éduque et l'éprouve.

Si la souffrance sous diverses formes est inhérente à l'existence humaine, il faut tout de même reconnaître que les formes de souffrances proviennent la plupart du temps de nos semblables, de nos prochains.

L'Homme, pour ceux qui le sont à dessein et s'en réjouissent malheureusement, s'illustre parfois ou très souvent, c'est selon, dans une méchanceté fortuite vis-à-vis de son semblable. On prend naturellement plaisir à être objet de chute pour son prochain. On s'y plait.

Poser sur le chemin d'autrui ou s'évertuer à le salir, à le vilipender, à lui nuire, est devenu très malheureusement le sport favori de moult personnes. Faire du mal à son prochain, c'est comme gagner une médaille aux Jeux Olympiques. Tous les coups bas sont donc permis. Cependant, ce que le méchant, le mesquin, le perfide oublie généralement, c'est justement que la roue tourne.

Le Pavé mosaïque est plein de sens. C'est un symbole. Il existe toujours quelque part un être qui semble différent et appréciera les choses autrement. C'est en ce moment, justement, que l'expression " Pas de gloire sans Sacrifices " trouve sa pleine et juste définition.

Pensant faire du mal à autrui, c'est autrement le former, lui donner les outils nécessaires pour son développement, son épanouissement personnel, pour le bien de l'Humanité.

Le travail sur soi devient donc un impératif, même en temps de souffrance et d'épreuves multiformes.

En travaillant sur soi, on s'améliore et on améliore tout autour de soi. Après le moi, que je suis, le véritable travail est également au sein de la cellule familiale. Dans nos entreprises et sur nos lieux de travail, nous avons l'impérieux devoir de servir d'exemple de changement ou d'amélioration. Ainsi donc, nous pourrions sans grande difficulté influencer l'Humanité.

Le travail sur soi passe également par le combat de nos passions qui déshonorent l'Homme et nous rendent si infirmes. C'est un exercice fastidieux auquel je nous invite tous. Nous sommes cette Pierre brute que nous devons continuellement dégrossir.

Crédo TETTEH

SPORTS :

Reprises des activités sportives sous conditions

La décision prise par la ministre des sports qui autorise la reprise des activités pour toutes les autres disciplines sauf les sports de masse. Une bonne nouvelle pour l'ensemble des sportifs qui appelaient de tous leurs vœux à la reprise des activités. L'autorité précise tout de même que l'organisation des compétitions et la participation à un tournoi sont assujetties à une autorisation préalable du ministère des sports et des loisirs.

Il faut dire que cette décision découle du document de travail du ministère des sports transmis au comité scientifique de lutte contre le Covid-19. Les dispositions à observer par les différentes fédérations pour acter cette reprise des activités autorisée y sont mentionnées.

Dispositions générales

Respecter les règles d'hygiène notamment éviter les embrassades, les poignées de main et pratiquer un lavage régulier des mains; privilégier les activités en plein air, à défaut, aération des locaux; garder une distance d'au moins 1 m avec les autres personnes; porter obligatoirement le masque en dehors de l'activité sportive; interdire à toute personne présentant un signe en lien avec la COVID-19 de participer à une séance d'entraînement ou à une rencontre sportive (auto-isolement); établir une liste de participants lors de chaque entraînement ou rencontre sportive: noms et prénoms, numéros de téléphone pour faciliter le traçage en cas d'infection; désinfecter le matériel sportif: ballons, raquettes, etc.; coller des affiches pour un rappel régulier des mesures d'hygiène.

Dispositions complémentaires

Interdire la vente de boissons et de nourritures; Identifier dans chaque club ou structure sportive une équipe de référent COVID-19 qui sera chargée de: mettre en place les mesures sanitaires; sensibiliser et informer les usagers (sportifs et spectateurs); organiser les entraîne-



Lidi Bessi-Kama, ministre des Sports et des loisirs

ments et les compétitions professionnelles à huis clos.

Dispositions particulières pour les sports de combat et les sports collectifs

Eviter au maximum les contacts; privilégier les entraînements sans sparring partner; privilégier les entraînements individualisés;

Le test de dépistage du SARS-COV-2 devra être obligatoire pour les acteurs (athlètes, entraîneurs, arbitres, etc.) 48 à 72 heures avant chaque compétition; une surveillance régulière devra être réalisée chez les sportifs pour limiter les clusters et interdire si nécessaire la compétition; faire des séances d'entraînement en petits groupes (sports collectifs).

Proposition d'un calendrier pour la reprise

-Première phase: reprise des sports individuels (entraînement et compétition); reprise des entraînements en petits groupes (pour les sports collectifs); reprise des entraînements individualisés pour les sports de combat; dépistage des athlètes/sportifs et staff.

-Deuxième phase: reprise des compétitions en tenant compte du contexte épidémiologique et de l'autorisation des autorités sanitaires; dépistage des athlètes/sportifs et staff.

-Troisième phase: retour à la vie normale et au sport de masse.

Le comité devra être mis en place pour chaque fédération.

Reprise du championnat national de foot

Dans la foulée de l'annonce de la reprise des activités, la fédération togolaise de football n'a pas perdu de temps. Elle a rendu public son calendrier de reprise de championnat national de D1 et D2.

Ainsi, la saison s'ouvre le 18 Janvier avec la première période des engagements des clubs de première et de deuxième division. Le 15 Février 2021, la première période des enregistrements pour les D1 et D2, le 02 Avril 2021, fin de la première période des enregistrements.

Les présidents des clubs sont invités donc " avant la reprise des séances d'entraînement collectif de leurs clubs, à procéder aux tests PCR aussi bien pour les joueurs que pour les membres de l'encadrement et les dirigeants ". Il est rappelé au Président des Clubs que les séances d'entraînement collectif doivent " se dérouler à huis clos et dans le strict respect des gestes barrières.

Source : FTF, lequipe228.tg

MISE EN PLACE D'UN COMITE SANITAIRE POUR L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

-Le comité aura pour rôle de: évaluer les risques; contrôler la régularité des tests de dépistage; autoriser ou annuler les rencontres/compétitions en fonction des risques identifiés.

Il est indiqué que le comité devra identifier une personne ressource pour aider à la prise de décisions (professionnel de Santé Publique) -

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES **Les nouveaux actes fiscaux**

Validité d'un (01) an **Validité de trois (03) mois**

Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité;
- des marchandises importées par des contribuables inactifs;
- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.

QUITUS FISCAL

Sur la période d'au moins un an:

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure;
- n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

Office Togolais des Recettes - OTR 8201 +228 90 99 41 01 FEDERER POUR BATH

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA
sage gescom à partir de 600 000FCFA
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA

Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA

Infographie : JPB
Credit Photos: KEKERE Razak
Impression : SDR
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

COVID 19 : Montée en flèche des contaminations

Trente (30) personnes ont été testées positives le 17 Janvier portant le nombre total de cas actifs à 454. Toute la semaine, le pays a connu un nombre assez record des cas de contamination. 309 cas positifs au total du 12 au 17 Janvier. Le coordonnateur du CGNR tirait la sonnette d'alarme lors de sa traditionnelle revue de presse hebdomadaire. Il avertissait de la recrudescence de la situation dans la partie septentrionale du pays.

Par Ali SAMBA

La décision du gouvernement ne s'est pas fait attendre. Il vient de décider du bouclage doublé de couvre-feu dans le grand Tone.

Selon le gouvernement, la propagation de la pandémie à la Covid-19 au Togo a été marquée ces trois dernières semaines par une augmentation du nombre de cas positifs, en particulier dans la Région des Savanes.

" Ces cas positifs concernent essentiellement des contacts et des suspects, issus d'une transmission communautaire " affirme-t-il. Les actions pouvant freiner la propagation à savoir l'augmentation du nombre de tests, l'activation des comités de veille, rencontres d'informations et d'échanges avec les leaders commu-



Bouclage et couvre-feu dans cinq préfectures de la région des Savanes

nautaires, organisation d'émissions radiophoniques, interdiction de regroupements notamment à l'occasion de funérailles et de mariages, etc. ayant échoué, le Gouvernement a décidé de l'instauration d'un couvre-feu de 20 heures à 05 heures dans le périmètre du " Grand Tone ", comprenant les préfectures de Tone, de Cinkassé, de Tandjoare, de Kpendjal et de Kpendjal Ouest, jusqu'à nouvel ordre.

En plus du couvre-feu, il a été décidé le bouclage du périmètre du " Grand Tone ". Cependant, la circulation des biens et des marchandises est autorisée, et n'est pas affectée par le bouclage. Par ailleurs, la circulation entre les préfectures de la zone bouclée peut se faire durant la période de

bouclage en dehors des heures de couvre-feu.

Il faut dire que c'est la crainte d'une telle situation qui a amené le gouvernement à prendre des mesures similaires pendant la période des fêtes ou des couvre-feu ont été instaurés dans la capitale pendant deux semaines et dans tout le pays durant les jours de fêtes. Apparemment, ça n'a pas suffi.

Discipline et responsabilité

A vrai dire, la situation actuelle ne doit étonner personne. Depuis quelques mois, on sentait déjà un relâchement pour ne pas dire un abandon des mesures de protection contre le virus. La plupart du dispositif de lavemains ne fonctionne plus dans

beaucoup d'endroits. L'utilisation du gel hydro-alcoolique n'est plus de mise.

Il est aisé de voir dans la capitale et dans les régions du Togo, des groupuscules de personnes qui s'agglutinent, tels des abeilles, autour d'une table foulant au pied les règles élémentaires édictées par les autorités du pays. On rit à gorge déployée à proximité des uns et des autres, on s'embrasse à volonté et on n'hésite pas à se serrer les mains vigoureusement dans des délires éthyliques.

On ne cessera jamais de le dire : " Il faut que les Togolais s'auto-discipline pour que la situation ne s'envenime pas dans le pays ". Dans nos précédentes parutions, nous en appelions à la sagesse des Togolais mais il semble que nos supplications tombent dans des oreilles de sourds. Et la hausse du nombre de contamination ces dernières semaines ne rassurent pas.

Comme nous le disions déjà dans nos précédentes parutions, le Togolais n'a pas le droit de baisser la garde. Bien au contraire. Le port de masque ne tue pas. Moins encore le lavage des mains ou la distanciation physique. Un tout petit effort ne fera du mal à **personne**.

EDUCATION : Un rapport du CONFEMEN fait l'état des lieux dans les pays membres

La Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a lancé, le 21 décembre 2020, le rapport international PASEC 2019 sur la qualité, le niveau d'efficacité et d'équité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone, les performances et l'environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire. Depuis la mise en place, en 1991, du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), plusieurs pays francophones d'Afrique subsaharienne, de l'Océan Indien, du Moyen-Orient et d'Asie du SudEst ont pu bénéficier de l'évaluation des acquis de l'apprentissage ayant permis de contribuer à orienter les politiques éducatives nationales. A partir de 2012, le PASEC s'est résolument engagé dans la mise en œuvre, tous les 5 ans, des cycles d'évaluations internationales comparatives des acquis, en début et en fin de scolarité primaire. Toujours pour fournir aux pays participants des données probantes et comparables sur les acquis et sur l'environnement de l'apprentissage afin d'accompagner le pilotage des systèmes éducatifs. 10

pays d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) ont participé à la première évaluation standardisée PASEC 2014. Selon le rapport produit, la majorité des élèves n'avait pas acquis les compétences nécessaires en langue d'enseignement et en mathématiques.

A l'actuelle évaluation PASEC 2019, le nombre de pays est passé de 10 à 14 : outre les 10 pays de 2014, le Gabon, la Guinée, Madagascar et la RD Congo se sont ajoutés. Dans le lot, sept pays à faible revenu : Togo, Burkina Faso, Tchad, Madagascar, RDC, Niger et Guinée. PASEC 2019 a aussi innové par l'intégration d'une enquête sur les connaissances disciplinaires et professionnelles en langue d'enseignement et mathématiques des enseignants du primaire. Objectif : contribuer à l'élaboration de programmes ciblés de formations initiale et continue des enseignants du primaire en vue d'améliorer, à terme, la qualité des acquis scolaires.

La collecte des données est réalisée auprès d'un échantillon d'élèves représentatif de la population



scolaire des niveaux enquêtés de chaque pays et auprès des enseignants des écoles enquêtées. Selon le PASEC 2019, le pourcentage de la dépense publique en éducation affectée au primaire varie entre 29,2% (Gabon) et 64,1% (Togo) ; alors que la dépense par élève en pourcentage du PIB oscille entre 6,3% (Tchad) et 16,5% (Niger) - le Togo est à 16,2%. En 2018-2019,

Le Togo avait une population d'âge primaire de 1 274 448, un taux brut de scolarisation de 123,8%, un taux d'achèvement de 61,3%. Résultats des élèves en début de scolarité primaire L'échelle de compétences PASEC 2019 de début de scolarité primaire en langue rend compte des performances de l'ensemble des pays à

l'évaluation au test de langue. Dans 10 pays sur les 14 participants à l'évaluation PASEC 2019, une part importante de leurs élèves n'atteint pas le seuil suffisant de compétence en langue. L'on observe aussi que de plus importantes proportions d'élèves guinéens (76,7%), togolais (75,6%), ivoiriens (66,9%), tchadiens (66%), burkinabé (65,8%), béninois (62,4%) et camerounais (60,6%) ne disposent pas des compétences leur permettant de poursuivre sans difficultés leurs apprentissages. Toutefois, dans l'ensemble des dix pays, au moins un quart des élèves se situent au niveau 1 de l'échelle de compétences et en deçà. D'importantes proportions d'élèves

Suite à la page 5

Zozo RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE



La prochaine rencontre du Club diplomatique de Lomé (CDL) aura lieu le 19 janvier.

Pour la première fois, un Togolais de la Diaspora en est l'invité. Il s'agit de Kossikouma Victor Agbegenou, président du Groupe KA Technologies.

Les participants évoqueront la réduction de la fracture numérique dans le domaine de l'enseignement.

M. Agbegenou est le concepteur du 'cartable numérique', un système connecté intégrant un serveur local et des terminaux numériques, qui apporte une véritable révolution dans l'enseignement.

Créé à l'initiative de Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères, le CDL est un cercle de réflexion apolitique qui reçoit à intervalles réguliers des personnalités togolaises et étrangères issues du monde diplomatique, politique et d'organisations internationales.

Le ministère des Affaires étrangères est également en charge de la Diaspora

Source : @Republicofotogo.com

P'TÊT BEN QU'OULI, P'TÊT BEN QU'NON



Les partis membres de la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK, opposition) pourraient répondre favorablement à l'invitation du gouvernement pour parler des élections régionales. La rencontre est prévue mardi.

'Sur le principe, on ne peut pas être contre', a déclaré dimanche Brigitte Adjamagbo-Johnson au micro de la radio Pyramide FM. La coordonnatrice de la DMK, également membre de la CDPA, émet cependant des réserves. Oui à la rencontre à condition que les débats portent aussi sur le 'conflit post-électoral'

Mais l'ordre du jour établi par le gouvernement n'aborde pas ces points. Les échanges concernent exclusivement le scrutin régional dont la date n'a pas encore été fixée.

Source : @Republicoftogo.com

Zozo

TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR : LES NOUVEAUX TARIFS



La Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) connaît de nouveaux tarifs à partir de ce lundi 18 janvier à la faveur de l'application de la nouvelle Loi des finances.

Payable en totalité une seule fois par an, elle concerne aussi bien les voitures que les motos de deux ou trois roues. Le montant de la vignette varie de 15 000 FCFA pour les motos de plus de 125cm³ à 65 000 FCFA pour les camions de plus de 12 tonnes (130 000 FCFA précédemment).

Les nouveaux tarifs sont réduits de 50% pour les redevables de la Taxe professionnelle unique (TPU) du secteur des transports routiers, précise l'Office togolais des recettes (OTR).

Source : @Republiquetogolaise.com

**LA FILIÈRE MARITIME S'IN-QUIÈTE
PRÈS DE 36.000 TONNES DE POISSONS ONT ÉTÉ PÊCHÉS EN 2018-2019.**



Pêcheurs, employés des halles à marée, mareyeurs, transformateurs, grossistes, distributeurs et poissonniers développent au fil des saisons tout leur savoir-faire pour offrir aux consommateurs des produits de qualité conformes à leurs attentes. Les professionnels de la filière font tout pour promouvoir le slogan 'Consommer togolais'. Mais cette production est toutefois insuffisante pour répondre à la demande.

Animée par le souci permanent d'être en phase avec les défis économiques, environnementaux et nutritionnels actuels, la filière maritime togolaise se mobilise au quotidien pour concilier une demande croissante et l'amélioration des techniques de production, dans le respect d'une production durable.

En raison de la crise sanitaire, la production en 2020 devrait fléchir, selon les données en cours de traitement par la Direction de la pêche de l'aquaculture (DPA).

Mais la profession estime que la baisse est aussi liée à la surexploitation. Ils plaident pour un repos biologique.

Mesure très difficile à appliquer à moins qu'elle ne concerne aussi les pays voisins, le Ghana et le Bénin, notamment. Enfin, les navires usines siphonnent les fonds marins. Opérant à la limite des eaux territoriales togolaises, il est très difficile d'intervenir.

Le secteur emploie 22.000 personnes et contribue à 4,5% du PIB agricole.

Source : @Republifofo.com

FINTECH/ TRANSFERTS MONÉTAIRES :

2 231 milliards F CFA transférés en 5 ans au Togo par Flooz et Tmoney

Tout député désireux de poser des questions écrites à un ministre du gouvernement, doit remettre son texte au Président(e) de l'Assemblée Nationale qui à son tour, le transmet au gouvernement. Le ministre concerné doit ensuite apporter des réponses au parlementaire dans un délai d'un mois.

Par Koudjoukabal

Le député Gerry Taama s'est prêté à cet exercice. Le président du groupe parlementaire NET-PDP, avait demandé des explications au Ministre de l'Economie numérique et de la transformation digitale, Cina Lawson sur les perturbations constatées au cours des derniers mois sur le service de transfert monétaire " T-money " du groupe Togocom.

Le député voulait particulièrement savoir, le montant des transferts monétaires des deux opérateurs de téléphonie mobile au Togo (Togocom et Moov) au cours des cinq dernières années ; les raisons des dysfonctionnements du service " T-money " ; les efforts en cours pour lutter contre les fraudes sur les services T-money et Flooz et les actions en cours dans le cadre de la privatisation de Togocom pour améliorer ses services.



Les réponses du Ministre en charge de l'Économie numérique lui sont parvenues très vite.

Mme Cina Lawson apporte des éléments de réponse aux préoccupations du député.

" Le montant cumulé des transferts monétaires via les deux plate-formes mobiles entre 2015 et 2019 s'élève à 2 231 milliards FCFA dont 497 milliards via le service T-money et 1 734 milliards via Flooz, a fait savoir le Ministre Cina Lawson.

Elle explique les dysfonctionnements constatés sur le service de transfert monétaire de Togocom par le fait que le trafic T-money aurait connu une croissance exceptionnelle au cours de l'année 2020.

" Pour l'exercice 2020, le montant total des transferts s'élève à 518 milliards de FCFA à la fin du mois de novembre. Ainsi le montant des transactions réalisées entre janvier et novembre 2020 est donc supérieur au montant cumulé de la période 2016-2019... Il s'avère également que la plate-forme informatique supportant le service T-money est vieillissante et repose sur une architecture ancienne. Cette plate-forme doit faire l'objet d'un upgrade dans les semaines à venir afin de répondre au nombre croissant de transactions ", a-t-elle indiqué tout en rassurant sur les dispositions prises pour garantir la sécurité des services.

Que fait le groupe Togocom

pour améliorer la qualité de ses services?

M. Cina Lawson après avoir présenté les grandes réalisations opérées au cours des douze derniers mois par les nouveaux actionnaires, rassure le député Taama.

" Après un an, de nombreux investissements ont été engagés et des actions ont été menées pour améliorer l'expérience client et qualité du réseau en intensifiant le déploiement 3G, 4G à travers le pays. Beaucoup restent à faire et l'Etat veille pour que Togocom respecte ses engagements contractuels ", poursuit le ministre Cina Lawson.

Il faut noter que les réponses apportées par le ministre ont été positivement accueillies par le député.

" Je suis reconnaissant à la ministre pour la célérité de sa réponse et les détails y afférents. Je reste persuadé que nous pouvons, dans la diversité et l'altérité, bâtir une nation plus réconciliée avec elle-même. Certes, le chemin est encore long, mais l'avenir ne se construit pas avec le rejet de l'autre. Nous avons fait le choix au Net d'être une opposition constructive ", a posté Gerry Taama sur sa page Facebook.

Source : afrepress

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Hausse de 1,2% des prix en décembre 2020

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, l'indice national harmonisé des prix à la consommation a cru de 1,2% en décembre 2020 par rapport à son niveau de novembre 2020. Cette évolution est portée par la hausse enregistrée pour les prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,0%) ; "Communication" (+5,2%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,9%) et "Biens et services divers" (+0,9%). Par contre, les prix n'ont régressé que pour la fonction de consommation "Articles d'habillement et chaussures" (-0,1%).

En décembre 2020, l'INHPC s'est établi à 107,2 au Togo, traduisant une hausse de 1,2% du niveau général des prix à la consommation. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées"



"Piment rouge frais" (+41,5%), 3ème plus forte hausse

lisées" (+2,0%), "Communication" (+5,2%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,9%) et "Biens et services divers" (+0,9%).

La hausse de l'indice global est cependant atténuée par le recul de l'indice de la fonction de consommation "Articles d'habillement et chaussures" (-0,1%). En effet, la hausse de l'indice des fonctions de consommation "Produits alimen-

taires et boissons non alcoolisées" est soutenue par la progression des indices des postes suivants: "Céréales non transformées" (+3,6%) ; "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" (+7,7%) ; "Légumes frais en feuilles" (+9,1%) ; "Légumes frais en fruits ou racine" (+4,7%) ; "Agrumes" (+10,7%) ; "Autres produits à base de tubercules et de plantain" (+8,2%) ; "Poissons et autres produits séchés ou fumés" (+1,6%) ; "Autres matiè-

res grasses" (+6,3%) et "Huiles" (+2,3%).

L'indice du poste "Communication téléphonique" qui a vu son niveau croître de 5,7% en décembre 2020 a impacté à la hausse l'indice de la fonction de consommation " Communication ".

Pour les fonctions de consommation " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles " et "Biens et services divers", leurs indices respectifs sont tirés vers le haut par la variation des prix des postes suivants : " Combustibles solides et autres " (+16,9%) ; "Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté" (+1,9%) et "Autres services n.c.a." (+1,5%). Les postes ayant contribué à la baisse de l'indice de prix de la fonction de consommation "Articles d'habillement et chaussures" sont : "Sous-vêtements hommes" (-3,1%) ; "Vêtements de dessus hommes" (-0,5%) ; "Autres articles vestimentaires et accessoires

Suite à la page 6

TOGO/ CRIMINALITÉ FAUNIQUE : 5 trafiquants de défenses d'éléphant condamnés et un autre relaxé

Le jeudi 14 janvier 2021, le Tribunal de première instance de Lomé a condamné les nommés BOUYO Essozimna, GAGNON Kodjo, ASSIH Manèyassouwé, ZODOGADJI Grégoire et AYAVI Koffi Agossou, pour commerce illégal de trois grosses défenses d'éléphant. Ils devront payer solidairement une somme de 5 millions de francs CFA, à la partie civile, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), au titre de dommages et intérêts. DAGLO Kossi (grand féticheur), a lui, été relaxé par le juge pour qui les faits ne sont constitués à son égard.

Par EAGLE - TOGO

En effet, les cinq trafiquants de défenses d'éléphants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13 octobre 2020 à Attiégo (à Lomé), ont été interpellés et confiés à la justice. Il s'agit de AYAVI Koffi Agossou (Béninois), condamné à six mois de prison (dont deux avec sursis) et à payer une amende de 300.000 francs CFA



Les présumés trafiquants

; ASSIH Manèyassouwé, condamné à six mois de prison dont trois mois de sursis et à payer une amende de 100.000 francs CFA ; les trois autres (ZODOGADJI Grégoire de nationalité béninoise, BOUYO Essozimna et GAGNON Kossi, tous de nationalité togolaise), ont été eux condamnés à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 200.000 francs chacun.

A la barre, les présumés trafiquants ont reconnu les faits à eux reprochés. Malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les

avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème, les trafiquants utilisent souvent le Togo comme pays de transit du commerce illégal d'ivoire.

Selon l'article 761 du Code pénal du Togo : "La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) an(s) d'emprisonnement et

d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code."

Dans son réquisitoire, le Procureur s'est appuyé sur l'article 796 du nouveau code pénal pour condamner les prévenus: "Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (06) mois et d'une amende de cent mille (100.000) à cinq cent mille (500.000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines."

Rappelons que les cinq ont été arrêtés en flagrant délit le 13 octobre 2020 à Attiégo, un quartier périphérique de Lomé, le 16 octobre 2020. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec **EAGLE-Togo**.

EDUCATION :

Un rapport du CONFEMEN fait l'état des lieux dans les pays membres

Suite de la page 3

sont en situation de grande difficulté d'apprentissage de la langue dans ces pays.

En se situant sous le niveau 1 de l'échelle de compétences, ces élèves ne manifestent pas suffisamment les compétences les plus élémentaires mesurées en langue. En début de scolarité primaire, la connaissance des lettres de l'alphabet constitue la première forme d'apprentissage associatif entre unités écrites et unités orales du langage. La fluidité de la lecture des lettres de l'alphabet (lire avec aisance) a été mesurée à l'évaluation PASEC 2019. Près de 72% des élèves de début de scolarité primaire sur l'ensemble des pays de l'enquête PASEC 2019 ne sont pas en mesure de lire aisément plus de vingt lettres en une minute. Cette tendance est encore plus prononcée dans la moitié des pays de l'évaluation où plus de 75% des élèves sont concernés : RDC (92,4%) ; Tchad (89,2%) ; Côte d'Ivoire (82,8%) ; Congo (81,1%) ; Togo (79%) ; Guinée (78%) et Bénin (75,7%). Des recherches montrent que la non maîtrise d'au moins 80% de l'alphabet constitue un obstacle majeur à l'acquisition des compétences de lecture.

Toutefois, les performances des élèves sont nettement meilleures dans des pays comme le Burundi (60,6%), le Burkina Faso (42,2%) et le Sénégal (42,8%) où d'importantes proportions d'élèves lisent aisément plus de vingt lettres par minute. Lire avec aisance des mots familiers. La fluidité de lecture orale est reconnue comme un prédictif direct de la bonne compréhension en lecture. Pour l'évaluer

en début de scolarité primaire, le PASEC mesure un score de fluence, c'est-à-dire le nombre de mots isolés et familiers lus correctement dans la minute. Les élèves sont invités à lire chaque mot dans un temps maximum de cinq secondes.

En moyenne, dans l'ensemble des pays, plus de 51% des élèves ne sont pas capables de lire correctement plus de cinq mots dans le temps imparti. Plus de 25% des élèves ne sont pas en mesure de lire un seul des mots familiers du test (tu - un - de - le - il - du - elle - une - son). Ce constat est encore plus marqué dans quatre pays où plus du tiers des élèves ne réussissent à lire correctement aucun mot du test : Guinée (44,4%), RDC (38,6%), Tchad (36,1%) et Cameroun (33,7%). Le Togo est à 29,2%. Cependant, dans cinq pays évalués, les élèves montrent, à travers leurs performances, de réelles compétences de lecteur débutant.

Au Burundi (63,5%), au Sénégal (49,1%), à Madagascar (47,2%), au Gabon (43,9%) et au Burkina Faso (43%), plus de 40% des élèves sont en mesure de lire correctement un minimum de 11 à 20 mots en une minute.

Pour la performance en mathématiques en début de scolarité primaire, la grande majorité des pays évalués ont pu positionner plus d'élèves dans les échelles supérieures c'est-à-dire au-dessus du seuil de compétences.

Le Burundi se démarque particulièrement des autres pays (98,6% des élèves). Il est suivi par cinq pays qui ont un pourcentage relativement élevé d'élèves. Il s'agit du Gabon (88,5%), du Congo (86,3%), de Madagascar (79,4%),

du Sénégal (79,1%) et de la RDC (76,9%). Une deuxième catégorie de pays (Côte d'Ivoire, Niger, Tchad, Bénin, Burkina Faso, Guinée et Cameroun) a un pourcentage d'élèves au-dessus du seuil de compétences compris entre 58,1% et 68,1%. Le Togo est le seul pays où moins de 50% des élèves sont au-dessus du seuil de compétences. Compter jusqu'à cent : dans l'ensemble des pays de l'évaluation, 45,3% des élèves ne parviennent pas à compter jusqu'à 61. Plus de la moitié des élèves au Togo (62,5%), en Côte d'Ivoire (58,8%), au Cameroun (53,9%) et au Burundi (50,2%) ne maîtrisent pas la chaîne verbale des nombres jusqu'à 60. Toutefois, dans une courte majorité des pays, plus d'un tiers des élèves réussit à compter au-delà de quatre-vingts : Niger (45,5%), Gabon (43,2%), RDC (41,9%), Madagascar (38,5%), Burundi (38%), Bénin (37,9%), Congo (37,9%) et Guinée (37,8%). Ici, le Togo est à 22%. Résoudre des additions et des soustractions : pour chaque pays, le pourcentage d'élèves qui parviennent à résoudre, dans un temps défini, chacune des additions et soustractions du test, est connu. Après au moins deux ans de scolarité, tous pays confondus, 70,9% des élèves sont en mesure de bien résoudre, en une minute, l'addition simple (8+5) ; au Togo, seuls 53% des élèves l'ont fait.

Pour les opérations suivantes (13-7), (14+23), (33+29), (34-11) et (50-18), le Togo est respectivement à 22,5%, 33,1%, 18,9%, 17,5% et 7,6%. Alors que la moyenne des 14 pays est, dans le même ordre, 51,7%, 48,4%,

29,3%, 37,9% et 22,4%. Performances moyennes et niveau de disparité en début de scolarité : La relation entre le score moyen et son écart-type traduit le niveau de disparité des scores des élèves autour de la moyenne nationale, ce qui permet également d'avoir une image sur l'équité du système éducatif surtout quand elle est rapprochée à la situation des autres pays. Ainsi, un score moyen élevé avec un faible écart-type serait la résultante d'un système éducatif à la fois performant et équitable, avec des élèves disposant de résultats proches de la moyenne nationale. A contrario, un score moyen élevé et un écart-type élevés traduisent un bon niveau de performances d'un système éducatif, mais peu équitable.

Un score moyen faible avec un faible écart-type traduit, lui, une homogénéité des faibles performances des élèves autour de la moyenne nationale. Tous les élèves se retrouvant finalement dans la faible performance nationale. Pour les pays à performance moyenne inférieure à la moyenne internationale qui est de 537 points avec un écart-type de 114, plusieurs profils en termes de disparités se dégagent : ainsi, avec des scores moyens très faibles en langue, la Guinée (469,0 points), le Togo (474,9 points) et le Burkina Faso (493,5 points) présentent un niveau de disparité relativement élevé de l'ordre de 104,7 points, 111,4 points et 126,2 points respectivement. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire sont à 522,2 points et 516,6 points de niveau de disparité des scores des élèves en langue.

A suivre ...

lemedium2013@yahoo.fr

Zozo

MEILLEURE ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI



Trop d'étudiants dans des filières sans débouchés

Former pour former ne sert à rien. Il faut adapter l'enseignement aux besoins réels du marché.

C'est le point de vue du Pr Kossivi Hounaké, responsable de centre de droit public de l'université de Lomé (CDP-UL). Il invite le gouvernement à agir.

Il n'est pas le premier à tirer le signal d'alarme.

Des dizaines de milliers de diplômés sortent chaque année des universités publiques et privées et des établissements spécialisés.

Mais combien trouvent un emploi ? C'est le fond du problème.

L'orientation doit se faire dès le début des études supérieures avec en ligne de mire les opportunités d'embauche.

Source : @Republicoftogo.com

42 ANS D'AMITIÉ



Le 18 janvier 1979, Cuba et le Togo établissaient des relations diplomatiques.

'Les liens culturels entre nos peuples, apportés par les esclaves des ethnies Mina et Ewe, font désormais partie de l'identité cubaine', souligne lundi le ministre cubain des Affaires étrangères qui évoque des relations fondées sur l'amitié et la solidarité.

La Havane rappelle que Lomé s'est toujours opposé au blocus de l'île imposé par les Etats-Unis.

Source : @Republicoftogo.com

LE SET A-T-IL QUELQUE CHOSE À SE REPROCHER ?

Le nouveau syndicat d'enseignants, SET, semble être dans la tourmente. Son rapporteur a été interpellé samedi et son secrétaire général a eu la visite de la police à son domicile.

'Nous sommes en train de prendre des contacts pour y voir clair', a indiqué lundi Yaovi Atsou Atcha, porte-parole de la coordination des syndicats de l'éducation du Togo (CSET).

Le SET reproche aux autres organisations d'avoir été trop molles dans leurs discussions avec le gouvernement concernant le statut particulier adopté 2018.

Ce syndicat exige l'application immédiate du statut particulier. Un cadre qui fixe le fonctionnement de la profession et qui précise les évolutions de carrière.

Source : @Republicoftogo.com

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Hausse de 1,2% des prix en décembre 2020

Suite de la page 4

d'habillement" (-1,1%) et "Sous-vêtements femmes" (-0,5%).

Les plus fortes hausses

L'augmentation du niveau des indices observée en décembre 2020 est le fait du renchérissement des variétés suivantes : "Maïs séché en grains crus vendu au grand bol" (+11,4%) ; "Riz importé longs grains vendu au petit bol" (+3,4%) ; "Piment rouge frais" (+41,5%) ; "Ail frais" (+19,0%) ; "Piment vert (Gboyébessé)" (+9,7%) ; "Piment rouge sec" (+3,2%) ; "Sel de cuisine gros cristaux" (+2,2%) ; "Potasse (Akanhoun)" (+2,0%) ; "Concentré de tomate (Rocco)" (+0,3%) ; "Haricot vert" (+48,2%) ; "Gboman" (+15,7%) ; "Adémè" (+9,3%) ; "Aubergine locale" (+47,2%) ; "Carottes" (+19,1%) ; "Tomates rondes (Pomme)" (+7,6%) ; "Oignon frais rond" (+3,4%) ; "Concombre" (+2,1%) ; "Citrons" (+26,8%) ; "Pamplemousse" (+17,6%) ; "Oranges locales" (+8,5%) ; "Cossette de manioc" (+18,2%) ; "Tapioca petit grain" (+8,1%) ; "Farine de manioc (Gari)" (+5,5%) ; "Manioc râpé (Agbélima)" (+4,3%) ; "Chips" (+1,8%) ; "Doèvi séché (Anchois)" (+10,2%) ; "Doèvi fumé (Anchois)" (+7,1%) ;

"Doèvi frit" (+6,5%) ; "Manvi fumé (Hareng)" (+0,8%) ; "Akpala fumé (Chinchard)" (+0,4%) ; "Sardinelles fumées (Adiadoè)" (+0,4%) ; "Saloumon fumé" (+0,2%) ; "Noix de palme (Décou)" (+6,3%) ; "Pâte d'arachide" (+1,8%) ; "Huile de palme traditionnelle (Zomi)" (+3,2%) ; "Huile végétale (Nioto)" (+1,9%) ; "Huile d'Olive" (+0,1%) ; "Appel Heure creuse" (+51,9%) ; "Appel Heure normale" (+14,7%) ; "Appel Operateur 1" (+13,0%) ; "Appel Zone 2" (+4,1%) ; "Appel Zone 1" (+3,3%) ; "Appel Zone 3" (+3,3%) ; "Appel Operateur 2" (+1,3%) ; "Charbon de bois" (+16,3%) ; "Bois de chauffe" (+1,3%) ; "Coiffure pour homme" (+3,7%) ; "Défrisage des cheveux" (+3,5%) ; "Coiffure moderne pour dame" (+1,5%) ; "Frais de justice: Extrait de casier judiciaire" (+4,4%) ; "Frais de mouture de maïs" (+1,9%) ; "Location de chaises" (+0,8%) et "Cure dents" (+14,1%).

Les plus fortes baisses

Les prix ayant enregistré une baisse se rapportent entre autres aux variétés : "Sous-vêtements - Slip homme importé" (-3,1%) ; "Tee shirt homme" (-2,4%) ; "Tricot de corps adulte (GreenJ)" (-1,8%) ; "Jeans Pantalon -

Imitation de marque pour homme" (-2,0%) ; "Foulard" (-1,1%) ; "Ceinture synthétique homme importée" (-1,0%) et "Soutien-gorge" (-1,3%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,8% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a également progressé de 0,6%. Eu égard à l'état des produits, les "Produits frais", les "Produits Hors Energie et produits frais" et les "Produits énergétiques" ont renchéri respectivement de 2,8% ; 0,6% et 2,9%. Les prix des produits "locaux" ont progressé de 1,7% tandis que ceux des produits importés ont décliné de 0,1%.

Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs secondaire (+0,7%), primaire (+2,9%) et tertiaire (+1,4%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits "non-durables" (+1,5%) et des "services" (+1,4%) atténuée par le ralentissement des prix des produits "durables" (-0,1%).

Évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en

décembre 2020 s'est relevé de 1,4% comparativement à la situation de septembre 2020. Cette variation est la conjugaison d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,0%) ; "Communication" (+6,1%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+2,5%) ; "Biens et services divers" (+2,2%) ; "Enseignement" (+2,0%) et "Tabac et stupéfiants" (+1,1%) et d'autre part, du recul des prix des produits des fonctions de consommation "Santé" (-0,3%) et "Transports" (-0,1%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des "Produits frais" (+3,2%), des produits "Hors Energie et Produits frais" (+1,0%) et des produits de l'Energie (+3,5%).

Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+2,3%) légèrement amortie par les produits importés (-0,2%). Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite, du point

de vue de la durabilité, par la progression des prix des produits "Non durable" (+1,9%) et des "Services" (+2,3%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+0,9%), tertiaire (+2,3%) et primaire (+3,0%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

Par rapport à décembre 2019, le niveau général des prix a progressé de 3,6% consécutivement à la hausse des prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+7,5%) ; "Communication" (+15,2%) ; "Restaurants et Hôtels" (+2,5%) ; "Biens et services divers" (+3,9%) ; "Articles d'habillement et chaussures" (+1,8%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+0,8%) ; "Tabac et stupéfiants" (+7,0%) ; "Enseignement" (+2,4%) ; "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+0,6%) et "Santé" (+0,4%). Seul l'indice de la fonction de consommation "Transports" a enregistré une diminution (-7,3%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des produits "Hors Energie et Produits frais" (+3,7%) et des "Produits frais" (+9,6%) et de la baisse des prix des produits de l'"Energie" (-9,1%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits "locaux" (+5,9%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits "Non durables" (+4,2%) et des "Services" (+5,2%).

En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs "primaire" (+14,0%), "tertiaire" (+5,2%) et "secondaire" (+0,8%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 1,8% contre 1,5% en novembre 2020.

Ainsi, le taux d'inflation de l'année 2020 calculé à partir des indices nationaux base 2014 est de 1,8%.

Koudjoukabal

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

QF & ARF
QUITUS FISCAL & ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

#CQFS

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

Office Togolais des Recettes - OTR | 8201 | +228 90 99 41 01 | FEDERER POUR BATIR www.ofr.tg



SURFEZ ET PARTAGEZ INTERNET EN TOUTE MOBILITÉ

MIFI ALCATEL 

1 Terminal MiFi



+

60 Go

à 39 900 F CFA



- Avec 4G et profil LTE-Fixe
- Vitesse de téléchargement jusqu'à 150 Mbps
- Compatible : Windows 7/8/8.1/10 (32 & 64 bit), Mac OS X 10.6 ~ 10.10 (32 & 64 bits)
- WiFi hotspot : supporte jusqu'à 32 terminaux
- Batterie : Bonne, 2150 mAh, 8 h en usage et 300 h hors usage.

Promo jusqu'au 31 janvier 2021. Volume de 60 Go utilisable uniquement sur le réseau mobile Togocel. Valable 30 jours.

Les tarifs de la Taxe sur les Véhicules à moteur (TVM)

MOTOCYCLETTES	
Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm ³	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (CFA) / an
Moins de 5 CV	5 000 francs
5 à 7 CV	10 000 francs
8 à 11 CV	15 000 francs
12 à 15 CV	30 000 francs
Camionnettes	20 000 francs
Autocars	30 000 francs
Autobus	30 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AUTRES	
Catégories	Tarif (CFA) / an
Camions de 3 à 6 tonnes	35 000 francs
Camions de 7 à 9 tonnes	40 000 francs
Camions de 10 à 12 tonnes	50 000 francs
Camions de plus de 12 tonnes	65 000 francs
Semi-remorque	35 000 francs
Tracteurs	35 000 francs

Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferrovières (DTRF).